

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations de formation professionnelle dispensées par AFTEC. Sauf dérogation formelle et expresse délivrée par AFTEC, ces conditions prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

INSCRIPTION

Toute inscription sera prise en compte à la condition qu'elle soit formalisée sur le bulletin d'inscription AFTEC comportant à minima les éléments suivants :

- la raison sociale de l'entreprise et ses coordonnées complètes,
- le nom et la signature de la personne procédant à l'inscription,
- le destinataire de la facture et ses coordonnées complètes,
- l'intitulé du stage, la date, la durée et le lieu,
- le prix indiqué sur notre proposition commerciale,
- le cachet de l'entreprise et la signature du représentant légal de l'entreprise ou toute personne ayant le pouvoir d'engager l'entreprise.

L'inscription constitue une commande ferme formalisée par le bulletin d'inscription qui fait office de convention de formation professionnelle prévue par la loi.

En cas de prise en charge totale ou partielle par un OPCO, la demande de prise en charge incombe au client. L'accord de prise en charge de l'OPCO devra être transmis à AFTEC avant le début de la formation. En l'absence de ce document, AFTEC adressera la facture au client.

TARIFS

Les tarifs des formations indiqués sur les propositions commerciales sont communiqués hors taxes et doivent être majorés du montant de la TVA au taux en vigueur.

ANNULATION

Toute annulation ou report d'inscription de la part d'un client doit nous être signalé et confirmé par écrit. En cas d'annulation effectuée moins de 10 jours avant la date de début de la session, il sera adressé à l'entreprise une facture représentant 50 % du montant du stage.

AFTEC se réserve la possibilité d'annuler un stage en cas d'effectif insuffisant ou de problème technique. Dans ce cas, les personnes inscrites sont prévenues par AFTEC au plus tard une semaine avant le début de la session et de nouvelles dates leur sont proposées. A défaut, les sommes éventuellement versées par le client sont intégralement remboursées et la commande annulée.

FACTURATION / CONDITIONS DE PAIEMENT

Une facture est adressée par AFTEC à l'entreprise ou à l'OPCO à l'issue du stage ou de chaque module d'un cycle de formation. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité. En cas de règlement partiel ou de non-règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

Le client règlera AFTEC à réception de la facture. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé. En cas de retard, une pénalité s'élevant aux taux de l'intérêt légal de l'année sera appliquée.

RESPONSABILITÉ

AFTEC ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

DROIT ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Pour tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable, la juridiction compétente est celle du Tribunal de Commerce de Rennes à l'exclusion de toute autre. En cas de litige avec un client étranger, la loi française sera seule applicable.